



Pour la Cité humaine – Les Droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2022

1. Participation

Environ 25 personnes dont :

Animation : Pierre Rauzada (Président), Daniel Florence (Trésorier), Yves Gascoin (Administrateur)

Autres administrateurs : Georges Mondet et Michel Vandembroucke

Adhérents : Présents : 10 / Pouvoirs : 21

Elus : Virginie Fourneryon (Adjointe Voirie), Mairie du 6ème Ardt

Un certain nombre d'élus ayant reçu notre invitation, s'étaient excusés de ne pas pouvoir être présents. Une réunion de la Métropole concernant le même public (modes actifs), qui se tenait en même temps, a certainement réduit la participation.

Associations :

Piétons : Claude Birenbaum, Président de 60 Millions de Piétons (Paris)

Trottinettes en libre-service : Jérémie François, Responsable Développement DOTT France (Paris)

Conseils de quartier : Michel Marec (Centre - Presqu'île, 2ème Adt), Michel Catheland (Villette - Paul Bert, 3ème Adt)

Motos : Christophe Finiels et Paul Alliot (Coordinateur et coordinateur-adjoint, Motards en colère - Rhône)

Presse : Sylvie Silvestre pour Le Progrès, Bruno Lépine pour le Journal de Lyon Presqu'île.

Par rapport à 2021, la participation est stable.

2. Organisation, déroulement

L'assemblée générale se déroule autour de la projection d'un Powerpoint, textes courts illustrés de nombreuses photos (48 pages) abordant de nombreux sujets, commentés par les animateurs et entraînant, au fur et à mesure, les prises de parole de l'assistance durant toute la projection.

3. Rapport financier, exercice 2021 (Daniel Florence, trésorier)

Produits : 1440 €, provenant à 60 % des cotisations des adhérents. La subvention de 380 € vient de la Mairie de Villeurbanne / Charges : 1706 € (affranchissements, abonnement au Progrès, papèterie et photocopies, frais d'AG, ...) / Résultat : déficit de 265 € / Actif : 12 177 €.

On note une légère érosion des recettes due à la perte d'adhérents et de la fin de la subvention de la Mairie de Bron. Le léger déficit peut être absorbé par l'actif. Notre Trésorier a adressé une demande de subvention à la Mairie de Lyon.

Il est proposé de maintenir la cotisation annuelle minimale au niveau fixé depuis 2012, soit 15€.

Vote : rapport adopté à l'unanimité

4. Renouvellement du Conseil d'Administration

Composition actuelle du Conseil d'Administration : Pierre Rauzada, Daniel Florence, Yves Gascoin, Georges Mondet et Michel Vandembroucke

Candidats à nouveau, après un mandat de 3 ans : Yves Gascoin et Georges Mondet

Nouvelle candidate : Montserrat Ferres- Hernandez

Résultats (un vote par candidat) : tous élus ou réélus à l'unanimité

Notre Président remercie et félicite Mme Ferres-Hernandez pour son engagement dans l'association.

5. Rapport d'activités (Pierre Rauzada, Yves Gascoin)

Comment intervenons-nous ?

- En sollicitant les pouvoirs publics au bon niveau de décision. Devant la grande complexité de l'organisation administrative (les "millefeuilles" des Elus et des Services), à qui s'adresser ? Par une longue expérience, nous connaissons, dans toutes les collectivités territoriales, un grand nombre de personnes et leurs attributions précises. Ce qui nous permet de frapper directement aux bonnes portes, pour plus d'efficacité. Depuis longtemps, nous sommes reconnus dans ces milieux comme ayant une bonne expertise d'usage du domaine piétonnier.
- En adressant régulièrement aux Elus et Services des demandes par lettres ou e-mails, avec photos, toujours accompagnées de propositions d'amélioration réalistes. Parfois, nous les rencontrons sur le terrain.
- En participant à :
 - certains CICA (Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement) et Conseils de Quartier.
 - la Commission Associations Modes Actifs (Métropole)
 - la Commission Métropolitaine d'Accessibilité et son groupe de travail "Voirie et espaces publics".
 - la concertation publique préalable sur tous les travaux d'aménagement de la voirie et des nouvelles lignes de transports en commun. Plus le travail est réalisé en amont, plus il est productif.
 - aux consultations de la Métropole sur l'établissement de chartes et règlements communautaires.
- En collaborant avec les nombreuses associations de personnes handicapées, de cyclistes et de transports en commun, de quartiers, dans des revendications communes, selon les opportunités. Ces regroupements facilitent le travail des Elus en leur présentant un interlocuteur unique.

Comment informons-nous ?

- Par notre site Internet : www.pietons69.e-monsite.com - Administrateur : Pierre Rauzada
- Par notre Bulletin semestriel d'activités, largement diffusé par courrier et Internet aux Elus, Services, Adhérents, Associations et Médias – Rédacteurs : Pierre Rauzada & Yves Gascoin
- Par la presse écrite, exceptionnellement la télévision régionale, en lui communiquant nos demandes d'améliorations de la voirie publique en faveur des piétons et en répondant à ses sollicitations assez fréquentes sur divers sujets d'actualité. Chaque année, notre association est citée dans divers articles qui permettent de faire avancer certaines de nos demandes.
- En répondant à des étudiants effectuant des recherches sur la marche en ville.

Vote : rapport adopté à l'unanimité

6. Expression des participants

Voici un extrait des interventions des participants durant et après le déroulement de la projection du Powerpoint. Elles ont été regroupées par thème.

Sur le rôle des arrondissements : *"Je reçois régulièrement vos fiches de demandes d'intervention sur la voirie que je trouve bien faites. Nous ne pouvons pas tout financer sur nos dotations d'arrondissement car la ville de Lyon et la Métropole nous chargent de plus en plus pour ces travaux, par exemple pour la pose de potelets. Par ailleurs, qu'est-ce que "l'allure du pas" indiquée dans le Code de la Route ?" (Mme Fourneyron)*
"C'est la vitesse que ne doit pas dépasser le cycliste dans une aire piétonne. Cette notion, qui peut paraître trop approximative, s'avère cependant suffisante à l'expérience et il n'est pas nécessaire de la chiffrer. Par contre, le temps de sécurité pour les traversées de piétons aux feux est règlementairement fixé à 1 m/s (3,6 km/h) et appliqué partout à Lyon." (M. Gascoin)

Sur le stationnement des trottinettes en libre-service

"Nous ne contestons pas le problème posé par l'abandon au milieu du trottoir de certaines de nos trottinettes, comme il ressort de vos photos. C'est un problème sur lequel nous progressons régulièrement avec la création régulière de nouveaux emplacements de stationnement dédiés, sur chaussée. Dans les secteurs bien équipés, nous avons un taux élevé de stationnement sur ces emplacements. Nous avons pour objectif de généraliser la pénalité pour les dépôts non conformes en fin de parcours. Nous appliquons aussi, à la demande des autorités, des limitations plus basses de vitesse dans certains secteurs." (M. François)

"La précision du GPS est-elle suffisante ?" (M. Marec)

"Oui pour les grandes zones de limitation accentuées de vitesse. Non pour la numérisation des emplacements de stationnement." (M. François)

"La circulation de certains de vos clients sur les trottoirs, en infraction, peut être dangereuse. Que faites-vous ?" (M. Clerc, adhérent)

"Cela concerne l'application du Code de la Route et ressort donc de la police." (M. François)

Sur les scooters et motos

"J'ai bien vu vos photos sur les nombreux stationnements gênants sur les trottoirs, en infraction. Aussi nous commençons à verbaliser lorsqu'il existe des emplacements sur chaussée dédiés à proximité." (Mme Fourneyron)

"Vos sujets sont remarquablement traités. Notre règle est le respect du Code de la Route, par tous. Nous ne défendons donc pas les motards qui stationnent en gênant les piétons. Nous répugnons à stationner sur les emplacements auto sur chaussée car nous craignons la casse lors des manœuvres des voitures. Bien qu'étant des usagers vulnérables, car non protégés, nous sommes défavorables au projet de contrôle technique qui nous pénaliserait trop, par son coût." (M. Finiels)

"Nous y sommes au contraire favorables, au titre de l'équité entre tous les types de véhicules motorisés, et nous estimons totalement inappropriée l'intervention du Président de la République pour différer ce contrôle. Nous demandons la création de places de stationnement dédiées aux motos, évidemment sur chaussée et prises sur le stationnement autos, et qu'il devienne payant pour les motos et scooters. En effet, il serait intenable que la Police ne sanctionne alors que les motos n'ayant pas acquitté leur stationnement, et donc elle sera contrainte de sanctionner aussi celles qui stationnent sur le trottoir, au bénéfice des piétons. Nous n'avons pas fait de correspondances particulières aux autorités sur ce sujet mais il a été plusieurs fois traité dans notre bulletin d'activités, dont elles sont destinataires." (M. Rauzada)

"La ville de Paris, qui l'a mis en place, voudrait en dispenser les motos et scooters électriques." (M. Birenbaum)

"Ce ne serait pas équitable. Ils occupent la même place que les autres et ils gênent autant sur les trottoirs." (M. Rauzada)

Sur les Voies Lyonnaises

Il s'agit d'un important projet de création d'un réseau communautaire de pistes cyclables plus larges et plus continues en vue de développer la part modale du vélo. Les travaux ont commencé.

"Nous avons relevé des cas où les besoins des piétons en traversée de chaussée n'ont pas suffisamment été pris en compte." (Mme Fourneyron)

"Nous participons dans la mesure de nos disponibilités à la concertation ouverte sur les diverses lignes. Nous avons déjà relevé certaines non-conformités au Code de la Route et au règlement communautaire pour la conception des aménagements cyclables qui ont pu être redressés, à notre demande. Nous craignons que les cyclistes les plus rapides, encouragés à rouler plus vite sur ce qui leur est présenté comme des "autoroutes pour vélos", refusent plus souvent de céder la priorité légale aux piétons en traversée. Avec possiblement des accidents." (M. Gascoïn)

Sur l'apaisement de la Presqu'île

Ce projet, actuellement en concertation publique, fait suite aux précédentes tentatives inabouties de piétonnisation. Nous regrettons qu'il soit aussi peu ambitieux.

"Nous sommes favorables à ce projet. La piétonnisation impliquait la suppression du stationnement sur les rues concernées. Ce qui conduirait certaines familles à l'exode, désertifiant ainsi ces rues. Un certain nombre de résidents ont un réel besoin de stationner, à petit prix." (M. Marec)

"Chez les automobilistes, nous savons que la pression est beaucoup plus forte sur le stationnement que sur la circulation. La solution ne serait-elle pas de réserver exclusivement les parkings souterrains aux résidents, à petit prix, les visiteurs se reportant sur les parcs-relais ? " (M. Rauzada)

"La Métropole ne veut plus de parc-relais. Et qui va financer le fort déficit qui en résultera, entre 25 €/mois (résidents) et 150 €/mois (visiteurs) ?" (M. Marec)

"La Presqu'île souffre aussi des rodéos nocturnes qui peuvent contribuer à des départs de résidents. Que préconisez-vous ? " (Un adhérent)

"La Police ne peut pas être présente partout à la fois et en permanence. Nous sommes réellement favorables au développement de la vidéo-verbalisation qui a eu des conséquences très positives dans le centre-ville de Saint-Etienne." (M. Rauzada)

"Nous sommes réservés, ce moyen est à développer avec prudence." (Mme Fourneyron)

Sur les perspectives nationales

"Nous sommes heureux que votre association représente si activement "60 Millions de Piétons" à Lyon. Car il est très utile de fédérer tous ceux qui œuvrent dans le même sens. En complément de notre traditionnelle défense de l'espace piétonnier, nous nous sommes lancés depuis quelque temps dans la promotion de la marche. Dans ce but, nous avons constitué le collectif "Place aux Piétons" qui comprend la Rue de l'Avenir et aussi l'important Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables. Le Collectif pilote le Baromètre des villes marchables, publié chaque année, qui est un bon outil pour sensibiliser et stimuler les villes en notre faveur.

60 Millions de Piétons est aussi devenu membre du Conseil National de la Sécurité Routière. C'est une importante avancée. Nous aurons prochainement l'occasion d'y défendre, cette fois avec de bonnes chances d'aboutir, notre demande d'inscrire dans le Code de la Route une définition du trottoir. Ce sujet est plus important qu'on ne pourrait le croire.

Conclusion

Après avoir remercié tous les participants et indiqué que la synthèse des interventions servirait à orienter les actions de l'association en 2023, le Président lève la séance.

§ § § § § § § § § § § § §

Lyon, le 29 octobre 2022
Rédacteur : Yves GASCOIN